

Le programme Agri-compétitivité du **Partenariat canadien pour l'agriculture** est une initiative fédérale quinquennale (2018-2023) dotée d'un budget maximal de **20,5 M\$**. Le programme appuie les activités que mène le secteur pour déterminer ses pratiques exemplaires et renforcer ses capacités, améliorer la gestion des entreprises agricoles ainsi que les outils et l'information sur la sécurité à la ferme, et promouvoir la sensibilisation à l'agriculture.



DÉTAILS

Le programme offre des **contributions non remboursables** pour des projets qui portent principalement sur l'une ou l'autre des priorités suivantes :

- perfectionner les aptitudes, les connaissances et les pratiques exemplaires des intervenants de l'industrie;
- aider le secteur à établir un leadership et à faciliter le transfert des connaissances;
- renforcer les capacités de gestion et de planification de l'entreprise au sein du secteur;
- favoriser la sécurité à la ferme;
- renforcer la confiance du public.

FINANCEMENT

Les demandeurs peuvent faire une demande de financement pouvant atteindre 50 pour cent des coûts totaux admissibles, pour un maximum de 1 million de dollars par année, jusqu'à concurrence de 5 millions de dollars sur cinq ans.

Le financement public total (gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et administrations municipales, ainsi que leurs organismes) ne dépassera pas 85 pour cent des coûts admissibles totaux.

QUI EST ADMISSIBLE?

Les demandeurs admissibles sont les organismes à but non lucratif comme les suivants :

- associations industrielles;
- groupes autochtones.

Les associations doivent exercer des activités à l'échelle nationale. Les demandes d'associations sans but lucratif régionales pourraient être prises en compte s'il n'y a aucune représentation à l'échelle nationale et si le demandeur peut démontrer sa capacité de réaliser un projet qui a une portée nationale et/ou qui touche l'ensemble du secteur agricole et agroalimentaire.

Les associations de producteurs, les établissements universitaires, les organismes à but lucratif et les particuliers ne sont pas admissibles au financement offert dans le cadre de ce programme.

PROCESSUS DE DEMANDE

UNE FOIS QUE VOTRE DEMANDE EST ENVOYÉE, celle-ci fera l'objet d'une évaluation complète en fonction des principes et critères du programme.

ÉCHÉANCIER


Les demandes sont acceptées de façon continue jusqu'au **30 septembre 2022**, ou jusqu'à ce que tous les fonds aient été attribués.



Pour plus d'information, visitez
agr.gc.ca/agricompetitivite



 1-877-246-4682

 aafc.agricompetitivenessagri-competitivite.aac@canada.ca